



Le Service cantonal des contributions occupe ce beau bâtiment sur l'avenue de la Gare à Sion. MAMIN

Les impôts, bientôt un plaisir?

RÉORGANISATION ► Nouveaux guichets, horaires élargis, informatisation: le Service cantonal des contributions se veut plus proche du contribuable.

de **GILLES BERREAU**

«Le contribuable a le droit d'être taxé plus rapidement et d'être toujours mieux servi.» Partant de ce constat et surtout poussé par le Grand Conseil qui avait relevé certains dysfonctionnements, le Service cantonal des contributions a présenté hier matin plusieurs innovations. Objectif: restructurer, améliorer l'accueil, l'information et la formation, uniformiser et rationaliser. Le changement le plus visible concerne l'extension des horaires de guichets et des téléphones et la création d'une réception accueillante avec des espaces-clients. C'est un bon exemple du nouveau concept qui entend rapprocher l'administration fiscale de ses partenaires.

Hier matin, le conseiller d'Etat, entouré de Beda Albrecht, chef du Service cantonal des contributions, et son adjoint Nicolas Fournier, ont présenté cette nouvelle organisation, y compris un manuel de taxation.

De toute évidence, le Service des contributions opère une mue importante. Ce d'autant plus qu'il vise aussi l'amélioration de l'information à l'interne pour les collaborateurs (cours de formation continue), mais aussi à l'intention du public, des contribuables, des administrations communales et des fiduciaires. L'informatisation du service a nécessité l'octroi d'un crédit d'engagement de plus de 18 millions de francs, accepté par le Grand Conseil en mai dernier.

Aussi le matin

Dès le 16 novembre, le Service cantonal des contributions sera joignable par téléphone non seulement l'après-midi

(14 à 17 heures), mais aussi le matin de 9 à 11 heures. Idem pour le service aux guichets. Cette mesure concrète fait partie d'un plan d'actions arrêté par un groupe de travail nommé par le Conseil d'Etat.

Lors de la dernière législature, le fonctionnement du Service cantonal des contributions avait fait l'objet d'un rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil. Si ce rapport relevait l'important travail effectué par les taxateurs en comparaison intercantonale, il faisait surtout ressortir un certain nombre de dysfonctionnements. La COGEST invitait expressément le service à mener une réflexion sur son organisation, afin notamment de rationaliser ses tâches et d'améliorer son service à la clientèle.

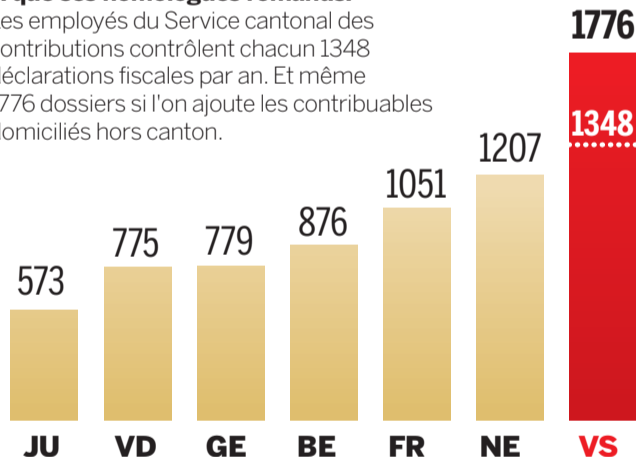
Communes aussi concernées

Désormais, les communes dont le personnel a été formé peuvent effectuer la taxation de tous les éléments imposables pour une personne physique. Une rétribution est prévue de la part du canton. Les communes peuvent aussi taxer des dos-

UN TAXATEUR VALAISAN GÈRE PLUS DE DOSSIERS...

... que ses homologues romands.

Les employés du Service cantonal des contributions contrôlent chacun 1348 déclarations fiscales par an. Et même 1776 dossiers si l'on ajoute les contribuables domiciliés hors canton.



siers fiscaux. «Une reconnaissance de ce partenariat sera créée dans la révision 2010 de la loi fiscale», annonce Maurice Tornay.

Près de 170 collaborateurs du Service des contributions gèrent les déclarations de près de 300 000 contribuables (dont 50 000 non-domiciliés, y compris 20 000 étrangers) pour un total de 936 millions à encaisser. Les décisions de taxation

sont envoyées de manière échelonnée entre avril de l'année en cours et mars de l'année suivante pour les dépendants (les trois quarts des déclarations 2009 ont déjà été taxées) et pour les indépendants entre septembre de l'année en cours et août de l'année suivante.

Sachez encore que le Valais a accordé 1005 forfaits fiscaux pour un montant total de 52 millions de francs.

CE QUI CHANGE

- **Dès le 16 novembre:** le service ouvre ses guichets et ses lignes aussi le matin.
- **Dès 2010:** élargissement des horaires de la hotline pendant la période d'envoi de la déclaration à remplir, en plus d'une adresse email par région (Haut, Centre, Bas) avec réponse garan-

tie dans les deux jours.

- **Dès 2010:** un manuel de taxation pour les contribuables. Déjà disponible pour fiduciaires et communes.

- **2010:** retour de la déclaration fiscale par le contribuable via l'internet avec quittance de validation.

PUBLICITÉ

